

Yverdon-les-Bains, le 17 août 2026

Recommandé avec accusé de réception
Ministère Public du Canton de Vaud
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens

Recommandé avec accusé de réception
Ministère Public de la Confédération
Guisanplatz 1
3003 Berne

Destinataires

- **Principal** : Ministère Public du Canton de Vaud (en référence à l'instruction du 8 janvier 2026)
- **Copie** : Ministère Public de la Confédération (compte tenu du caractère intercantonal et international du blanchiment)

HORODATAGE :
<https://swisscorruption.info/avertissement/#horodatage>
(Chronologiquement par date 2026-08-17)



En ligne avec traduction possible : <https://swisscorruption.info/vaud-corruption/#2026-08-17-dittli-2>
En fichier pdf : <https://swisscorruption.info/horodatage/2026-08-17-dittli-2.pdf>

PLAINTÉ PÉNALE COMPLÉMENTAIRE N° 2

Pour participation à une organisation criminelle, escroquerie, abus d'autorité, entrave à l'action pénale et violation des droits démocratiques

Dans le cadre de l'instruction pénale ouverte par le Procureur général du canton de Vaud le 8 janvier 2026

Destinataires principaux

1. Ministère Public du Canton de Vaud – en référence à l'instruction ouverte le 8 janvier 2026
2. Ministère Public de la Confédération – pour les aspects internationaux
3. Tribunal Pénal Fédéral – pour information
4. Conseil Fédéral – pour mise en demeure
5. Commissions de justice des Chambres fédérales – pour information

Copies pour information

- GRECO (Groupe d'États contre la corruption)
- Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)
- Conseil de sécurité des Nations Unies
- Médias internationaux

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. La présente plainte complémentaire est déposée en réaction directe aux événements politiques survenus dans le canton de Vaud entre le 9 et le 16 août 2026, tels que relatés par la presse et les médias audiovisuels.
2. Le 16 août 2026, le JT 19h30 a diffusé une séquence dans laquelle les présidents des partis de la droite vaudoise (PLR, UDC, Le Centre) annoncent leur décision de **ne pas soutenir la Conseillère d'État Valérie DITTLI** pour une nouvelle législature, et de rompre toute alliance avec Le Centre si celle-ci est candidate. Cette séquence démontre une **rupture radicale entre la base des partis et leurs directions**, ces dernières ayant décidé d'éliminer politiquement la Conseillère d'État parce qu'elle avait voulu s'informer sur le bouclier fiscal, en tant que Cheffe du Département de Finances.
3. Simultanément, un **club de soutien** de plus de 400 membres, présidé par Philippe GEX (ancien syndic PLR qui a quitté son parti en 2025, dégoûté du traitement infligé à la Conseillère d'État), se constitue pour soutenir la Conseillère d'État. Ce club regroupe des membres du PLR, du PS, de l'UDC et des Citoyens sans appartenance partisane, démontrant que la **base des partis** ne se reconnaît plus dans ses directions.
4. Cette rupture n'est pas conjoncturelle. Elle est le résultat de **trois décennies de corruption systémique** dans lesquelles les partis politiques ont trahi la confiance du Peuple, ont escroqué les contribuables de centaines de milliards de francs, ont blanchi des capitaux criminels, et ont protégé leurs criminels en col blanc.
5. La présente plainte complémentaire N° 2 vise à **contraindre les autorités judiciaires d'informer le Peuple souverain** de l'escroquerie et du blanchiment des royalties, crimes qui durent depuis 1991, et à permettre aux Citoyens d'élire les représentants du Peuple en connaissance de cause lors des élections de 2027.

I. LE SYSTÈME CRIMINEL TRANSPARTISAN

1. Le PLR : de DELAMURAZ à BETTSCHART, une trahison continue

6. Le PLR, qui était une force politique respectée et éthique jusqu'en 1991, a été le premier à trahir la confiance du Peuple.
7. **Jean-Pascal DELAMURAZ**, Conseiller fédéral PLR, a qualifié le refus du peuple suisse d'adhérer à l'EEE (6 décembre 1992) de « **dimanche noir** ». À ce moment-là, les royalties avaient déjà été escroquées mais n'étaient pas encore séquestrées <https://swisscorruption.info/pdc/#cotti>. Le Conseil fédéral **comptait sur l'EEE pour faciliter le blanchiment** et profiter de cette manne financière. Le peuple suisse, par son refus, avait pourtant vu juste.
8. **Pascal BROULIS** (PLR), ancien Directeur de la BCV (banque qui a participé au blanchiment), ancien Président du Conseil d'État vaudois, a mis en place le **bouclier fiscal illégal** (2009-2021), instrument de régularisation des capitaux blanchis. **Marinette KELLENBERGER** (PLR) a poursuivi et couvert ce système. **Jean-Claude MATHEY** (PLR), Président de la CFR I, a autorisé des ventes disproportionnées en violation de la LDFR et souvent au détriment de Victimes (BURDET / RATHGEB) en en faveur de blanchisseurs (dossier RATHGEB).
9. **Christelle LUISIER** (PLR), Présidente du Conseil d'État vaudois, participe activement à l'éviction de Valérie DITTLI. **Florence BETTSCHART** (PLR), Présidente du PLR vaudois, affirme que la décision d'évincer DITTLI a été prise « **à l'unanimité des députés** », **sans consultation de la base, démontrant la rupture entre les élus et les Citoyens**.
10. **Eric COTTIER** (PLR), Procureur général du canton de Vaud, a classé les plaintes des victimes et couvert le système (cf. <https://swisscorruption.info/#cottier>), avant d'être remplacé par **Eric KALTENRIEDER** (PLR également), qui poursuit la même stratégie d'étouffement en limitant son instruction du 8 janvier 2026 au seul bouclier fiscal, sans aborder le blanchiment des royalties.

2. L'UDC : Christoph Blocher, le tribun et le destructeur

11. **Christoph Blocher**, ancien Conseiller fédéral UDC, est le **tribun** de l'UDC. Il a bâti l'expansion de son parti avec le blanchiment des Royalties. Mais il a également contribué à **la destruction de l'économie suisse**, notamment lorsqu'il forçait le passage dans les Conseils d'administration pour acheter et revendre des entreprises après les avoir démantelées (**ALUSUISSE, etc.**) en compagnie de ses amis « **Requins de la finance** » Martin EBNER et Sergio MARCHIONNE. comme documenté sur <https://swisscorruption.info/blocher> (vidéo Alusuisse).
12. Blocher et **Christoph ZOLLINGER** ont tous deux été administrateurs de **SGB/UBS** (RC CH-020.3.923.521-9) au début des années 1990, période cruciale de l'escroquerie des royalties. Cette proximité avec **Christoph ZOLLINGER**, associé à hauteur de 10 % des actions de **Mossack Fonseca & Cie SA** à Panama (la société au cœur des Panama Papers), est un signe supplémentaire du blanchiment des royalties par UBS ses banques miroirs et la société panaméenne <https://swisscorruption.info/credit-suisse/#miroirs>.
13. Blocher a fait construire **117 usines en Chine** avec l'argent du blanchiment, comme le documente <https://swisscorruption.info/blocher/#chine>. Il a ainsi bâti l'expansion de l'UDC par des campagnes xénophobes **grâce au blanchiment des royalties**. Les Suisses qui votent UDC doivent le savoir !
14. Aujourd'hui, **Sylvain FREYMOND**, président de l'UDC vaudoise, ose dire que Valérie DITTLI « **ne correspond pas aux valeurs de l'UDC** ». Quelle chance pour elle ! Parce que ces valeurs, quand l'UDC a compté dans ses rangs un homme comme BLOCHER qui a participé activement à l'escroquerie et au blanchiment des royalties et à la destruction de l'économie suisse, mieux vaut ne pas y correspondre !

3. Le PS : de BERTOSSA à CALMY-REY, la couverture du blanchiment

15. **Bernard BERTOSSA**, Procureur général de Genève (PS), a **levé les séquestres** sur les milliards escroqués, avant d'être nommé **juge au Tribunal pénal fédéral** en récompense des services rendus, comme documenté sur <https://swisscorruption.info/geneve-corruption/#bbtossa>.
16. **Micheline CALMY-REY**, Conseillère d'État genevoise (PS) au moment où le Canton encaissait **22 millions de droits de timbres** sur les conventions MOTTU (documents 166, 167), a ensuite été nommée **Conseillère fédérale** sans aucune expérience au niveau fédéral. Mais elle avait démontré qu'elle saurait **préserver les Autorités** de toute atteinte contre la corruption, comme documenté sur <https://swisscorruption.info/ps/#calmy-rey>.
17. **Pierre-Yves MAILLARD** (PS), Président du Conseil d'État vaudois, a couvert Pascal Broulis et Marinette Kellenberger (PLR) dans l'affaire du bouclier fiscal et a refusé, avec le groupe PS, la mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP) le 27 janvier 2026.
18. Après les **dépôts de Pierre MOTTU et consorts** (documents 166, 167) devant le Procureur Laurent KASPER-ANSERMET (Verts), **toutes les plaintes ont été classées**. Les **Autorités cantonales de Genève** (tous les membres du gouvernement, du parlement et de la magistrature depuis 1991) et le **Canton de Genève** lui-même doivent être dénoncés pour complicité de blanchiment et d'entrave à l'action pénale <https://swisscorruption.info/preuves>.

KASPER-ANSERMET a été nommé Chef du Bureau parisien de la Commission d'enquête sur le **Programme de l'ONU « Pétrole contre nourriture »**. C'est au travers de ce programme qui a contribué à affamer la population d'IRAK, que les membres du Complot ont réussi à blanchir l'amende infligée au Pays envahisseur du KOWEIT.

<https://swisscorruption.info/geneve-corruption/#kasper-ansermet>

Charles PASQUA avait aussi bénéficié personnellement de contrats sur le pétrole irakien, comme on peut le voir sur le lien <https://swisscorruption.info/panama-papers/#pasqua>

4. Le Centre / PDC : de Cotti à Dittli, le crime et la victime

19. **Flavio Cotti**, Conseiller fédéral PDC/Le Centre, était **présent à Rio de Janeiro lors de la vente des brevets FERRAYÉ**, comme documenté sur <https://swisscorruption.info/pdc/#cotti>. Il a été l'un des architectes de ce système criminel.

20. **Dominique DE BUMAN**, Conseiller national, vice-Président suisse du PDC/Le Centre, a déclaré le 8 juin 2006 :

« Je sais que les Autorités sont complètement corrompues. Si je dénonçais tout ce que je sais, la Suisse entière tremblerait... »

Il a été **contraint de se rétracter** par les Conseillers d'État fribourgeois, Claude GRANDJEAN et Pascal CORMINBOEUF (au nom du Collège) pour couvrir le blanchiment des milliards des royalties, comme documenté sur <https://swisscorruption.info/debuman>.

21. **Valérie DITTLI**, Conseillère d'État Le Centre, est aujourd'hui **victime du même système**. Comme Cheffe des Finances, elle s'est inquiétée de problèmes liés au bouclier fiscal et de dysfonctionnements de la CFR. Pour cela, elle est **éliminée politiquement** par les directions des partis. **Giancarlo SERGI**, président du Centre Vaud, déclare vouloir « **tourner la page** », mais pour protéger qui ? **Jean-Robert TERRIER**, président des Jeunes du Centre, accuse DITTLI de « calculs personnels », **ignorant qu'elle défend les intérêts des Citoyens**. Tous ces « complices du Crime organisé » ne sont même plus conscients qu'ils contribuent à détruire notre Pays. Ils ont fait de la plus belle Démocratie au monde, une République Bananière. Leurs noms resteront dans l'Histoire comme ceux des **Fossoyeurs de la Démocratie suisse !**



5. Les Verts : de LEUENBERGER à la trahison

21. Les Verts, bien que corrompus plus tard, n'ont rien à envier aux autres partis, comme documenté sur <https://swisscorruption.info/verts>.

22. **Ueli LEUENBERGER**, président des Verts à l'époque, domicilié à Genève, avait reçu **FERRAYÉ et Marc-Etienne BURDET**. Il avait feint d'être **stupéfait** de la plainte (plainte de 2006) qu'on lui avait présentée. Il n'imaginait pas une telle corruption. Il avait assuré vouloir **intervenir au Parlement**. Trois semaines plus tard, **il ne voulait plus nous parler**. Il a ensuite été nommé **Président du Parti**, démontrant que même les Verts, qui se présentent comme intègres, ont été récupérés par le système criminel.

23. Lors des fédérales 2023, les Verts ont perdu cinq sièges, dont celui de Lisa MAZZONE à la Chambre des Cantons. Elle était Conseillère aux États pour le Canton de Genève et n'a pas été réélue. Dans une Démocratie, elle se serait donc retirée de la politique...

Cependant, écartée par les Électeurs, dans l'Oligarchie mise en place en Suisse par l'Organisation criminelle qui dirige le Pays, Lisa MAZZONE est devenue Présidente suisse du Parti des Verts... Les fauteuils se refilent entre Oligarques quand l'un d'eux est déchu par le Peuple !

6. Les Vert'libéraux et la COFIN : une commission au cœur de la corruption

6.1 La COFIN est censée exercer un contrôle sur les finances publiques. Or, dans notre base de données, elle apparaît comme une **Commission au cœur de la corruption vaudoise**. Parmi ses membres, et nous n'avons étudié que les Vert'Libéraux, on trouve

Jérôme
BENEDICTIS

Député,
membre COFIN

Syndic d'Echandens, Commission dont certains membres sont étroitement liés au blanchiment des royalties

Jean-Claude
FAVRE

Député,
membre COFIN

Ex-administrateur de One Swiss Bank (ex **Benedict Hentsch**) et de One Swiss Bank (ex **Société Financière Privée**), deux banques liées à l'escroquerie et au blanchiment des royalties

Gérard MOJON

Député,
membre COFIN

97 références dans notre base de données, dont BDO (réviseur) qui a contribué à planifier le blanchiment
<https://swisscorruption.info>

6.2 Cette implication massive de la COFIN dans le blanchiment des royalties explique probablement pourquoi **le groupe PLR a exigé le vote « nominatif »** lors de la décision du Grand Conseil sur la mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP) sur le bouclier fiscal, le 27 janvier 2026

6.3 Le vote nominatif, qui a contraint chaque député à s'exprimer publiquement sur son refus d'une enquête approfondie, a permis :

- **De contraindre les parlementaires** à refuser une enquête qui aurait pu mettre en lumière les crimes commis
- **De protéger les membres de la COFIN** et leurs réseaux criminel
- **D'intimider** tout député qui aurait été tenté de voter en faveur de la vérité

6.4 Ce mécanisme démontre que la **corruption est systémique** et que les commissions parlementaires, qui devraient être des instruments de contrôle, sont devenues des **instruments de protection du crime organisé**.

6.5 Nous ne pouvons ainsi plus accorder **aucun crédit à cette Commission**, ni à aucune autre commission parlementaire dont les membres ne sont pas soumis à une obligation de publication de leurs biographies complètes, conformément à nos mises en demeure des 27 mars 2026 et 12 mai 2026 https://swisscorruption.info/horodatage/2026-03-27_mise-en-demeure.pdf et https://swisscorruption.info/horodatage/2026-05-12_mise-en-demeure_elus.pdf.

7. L'omerta médiatique et la désinformation

7.1 L'article du 12 août 2026 de *24 Heures* est un exemple parfait de désinformation orchestrée :

- **Valérie DITTLI** est présentée comme une « pestiférée », une « diva » qui fait poireauter son parti
- Les **véritables responsables qui ont fomenté les dérives du Bouclier fiscal** (BROULIS, KELLENBERGER, MAILLARD) sont systématiquement épargnés
- Les **dissensions internes** du Centre Vaud sont exposées, mais sans lien avec le fond du dossier
- La **fuite d'un document falsifié** est instrumentalisée pour discréditer la Conseillère d'État.

7.2 Des journalistes comme **Renaud BOURNOUD** et **Thibault NIEUWE WEME** participent activement à cette désinformation, en relayant des documents falsifiés et en orientant l'opinion publique contre la membre du Gouvernement. Leur partialité a déjà été documentée dans d'autres dossiers, notamment l'affaire FAHRNI, où le même NIEUWE WEME a fait preuve de la même complaisance envers les réseaux corrompus (cf. <https://swisscorruption.info/fahrni/#remarque-pc>).

7.3 Cette désinformation systématique constitue une **complicité active** dans l'organisation criminelle, en ce sens qu'elle permet de :

- **Détourner l'attention** du public des crimes commis
- **Discréditer** les lanceurs d'alerte
- **Protéger** les responsables politiques et judiciaires

Si les Autorités judiciaires et politiques ne font pas cesser cette désinformation, des réserves civiles devront viser directement les membres de direction et des conseils d'administration des médias concernés, mais aussi les magistrats et politiciens qui laissent publier, en raison de leur complicité active ou passive dans l'entrave à la manifestation de la vérité.

7.4 Si les Autorités avaient donné suite aux requêtes de publication des biographies selon nos demandes des 27 mars 2026 et 12 mai 2026, ces confusions auraient pu être évitées, et le public aurait eu accès à des informations essentielles sur les liens entre les parlementaires et les réseaux criminels.

II. LA TROMPERIE DU PEUPLE : LES PARTIS POLITIQUES ONT MANIPULÉ LES ÉLECTEURS

1. Une rupture totale entre la base et les directions

24. Philippe Gex, ancien syndic PLR d'Yverne, témoigne :

« Le schisme, le fossé qu'il y a entre les gens – nous – qui sont adhérents d'un parti ou pas, mais en partie du PLR, et la direction du PLR qui marchent sur la lune et qui pensent que les gens n'ont pas de cerveau et vont continuer à dire oui, ma foi c'est comme ça, tant pis on ne fait rien. »

Ce témoignage est **accablant pour l'ensemble des partis politiques** : il démontre que les directions des partis (PLR, PS, Le Centre, UDC, Verts, Vert'libéraux) ont **perdu tout contact avec la réalité et avec les Citoyens** qu'ils sont censés représenter.

25. Même les **adhérents des partis** sont trompés par les membres des comités. Philippe GEX en est la preuve vivante : il a quitté le PLR quand il a vu que les valeurs du parti ne correspondaient plus à ce qu'attendent les Citoyens. Que les Citoyens sont trompés par les Partis politiques !

2. Une décennie de mensonges et d'impunité

26. Depuis 1991, les partis politiques suisses ont :

- **Menti** au Peuple sur l'origine des milliards blanchis
- **Protégé** les criminels en col blanc (COTTI, BERTOSSA, BLOCHER, etc.)
- **Persécuté** les Victimes et les lanceurs d'alerte (BURDET, CONUS)
- **Verrouillé** le système judiciaire pour garantir l'impunité (nominations de magistrats complices, classements abusifs)

27. Quand un crime reste impuni durant des décennies, il **légitime les criminels** :

« Les Comités de direction des partis, les politiciens élus baignent dans la corruption et n'en sont même plus conscients. Ce crime impuni les a légitimés et ils pensent réellement être au-dessus des lois et pouvoir continuer à agir en toute impunité. »

28. Ils sont aujourd'hui **tellement sûrs d'eux** qu'ils s'offusquent que l'on puisse avoir une opinion différente et que l'on veuille faire valoir notre droit à la démocratie.

III. LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES MONDIALES

1. Un système criminel mondial

29. L'escroquerie des royalties et le blanchiment qui s'en est suivi ne sont pas des affaires suisses. Ils s'inscrivent dans un **système criminel mondial**, comme le démontre le lien <https://swisscorruption.info/le-parrain>.

30. Ce système a :

- **Contrôlé l'économie russe** via l'opération « Money Plane » (<https://swisscorruption.info/moneyplane>) et les oligarques corrompus
- **Contaminé l'économie américaine** via la Federal Reserve (FED) et la DEA (<https://swisscorruption.info/dea>) et ça TRUMP le sait, même s'il en a lui-même bénéficié
- **Corrompu les institutions européennes** via les banques suisses et françaises
- **Appauvri les populations** en détournant des milliers de milliards de dollars qui ont échappé aux Caisses publiques.

31. L'exclusion de la Russie du G8 en 2014 n'était pas une punition pour la Crimée. C'était parce que **Vladimir Poutine a refusé de participer au crime organisé mondial** et a mis fin au pillage de ses ressources par les oligarques corrompus. **Ces oligarques se sont réfugiés en Suisse et en Europe et ont été accueillis en victimes, alors qu'ils font partie intégrante du crime organisé occidental.**

2. La responsabilité de la Suisse

32. La Suisse, par son silence et sa complicité, a permis ce système. Elle porte une **responsabilité historique et économique majeure** devant la communauté internationale.
33. Le blanchiment des royalties a contaminé l'économie mondiale. Les populations paient déjà le prix de cette pollution financière : inflation, appauvrissement, déclassement social, perte de souveraineté des États.
34. La Suisse doit assumer sa responsabilité et **réparer les préjudices** causés aux victimes et aux États spoliés.

IV. LES PRESSIONS SUR LES LANCEURS D'ALERTE

1. Marc-Etienne BURDET – 26 mois de prison

35. Marc-Etienne BURDET a été condamné à **26 mois de prison ferme** dans le procès d'Appel au Peuple, incarcéré à la lecture du jugement sur plainte du notaire **Pierre MOTTU** (impliqué dans l'escroquerie des royalties, cf. documents 166, 167). L'objectif de cette condamnation était de **couvrir les crimes vaudois** documentés sur <https://swisscorruption.info/#cottier>.
<https://swisscorruption.info/preuves>
36. L'audition du juge NICOLET du 11 juillet 2007 démontre le refus de la preuve de la vérité et une instruction uniquement à charge.

2. Daniel CONUS – 42 mois de prison

37. Daniel CONUS a été condamné à **42 mois de prison ferme** en représailles pour avoir dénoncé l'escroquerie de son patrimoine par le **PDC/Le Centre Fribourg** et pour son action de lanceur d'alerte en soutien aux membres d'Appel au Peuple et tout particulièrement de Joseph FERRAYÉ..
38. Il existe un lien direct entre cette condamnation et **Flavio COTTI** (Conseiller fédéral PDC/Le Centre), présent à Rio de Janeiro lors de la vente des brevets (<https://swisscorruption.info/pdc/#cotti>)

3. Dominique DE BUMAN – Rétractation forcée

39. Le 8 juin 2006, Dominique DE BUMAN (PDC/Le Centre) a déclaré :
« Je sais que les Autorités sont complètement corrompues. Si je dénonçais tout ce que je sais, la Suisse entière tremblerait... »
40. Il a été **contraint de se rétracter** par les Conseillers d'État fribourgeois. La corruption a été étouffée pour couvrir le blanchiment des milliards des royalties

4. Valérie DITTLI – Élimination politique

41. Valérie DITTLI, Conseillère d'État Le Centre, est victime du même système pour s'être inquiétée et avoir révélé les dysfonctionnements du bouclier fiscal et de la CFR. Elle est aujourd'hui **éliminée politiquement** par les directions des partis, qui préfèrent protéger le système de corruption, plutôt que mettre la vérité en lumière.

V. L'URGENCE DÉMOCRATIQUE : LE PEUPLE A DROIT DE SAVOIR

1. Une plainte pour contraindre les autorités à informer le Peuple

42. La présente plainte complémentaire a pour objectif de **contraindre les autorités judiciaires** (MPC, MP vaudois) :
 - À **ouvrir une instruction** non seulement sur le bouclier fiscal, mais sur **l'ensemble du système criminel** (escroquerie, blanchiment, entrave)
 - À **informer le Peuple souverain** des crimes commis, des responsabilités engagées, et des mesures prises

- À **permettre aux électeurs de voter en connaissance de cause** lors des élections de 2027.
43. Cette plainte doit être rendue publique. Elle doit motiver les Citoyens à **déchirer toutes les listes de partis** qui leur seront transmises lors des élections de 2027, tant les Partis politiques actuels sont corrompus et leurs membres inéligibles !

2. La responsabilité des magistrats

44. Le MPC et le MP vaudois doivent comprendre que de leur prise en considération des faits **va dépendre l'avenir de l'État de droit et de la démocratie en Suisse**.
45. L'entière responsabilité de la **poursuite de la corruption** dans notre Pays reposera sur les magistrats qui continueront à taire la corruption, l'escroquerie et le blanchiment des royalties.
46. Les Suisses doivent être informés. Si les autorités judiciaires ne le font pas, les magistrats en charge doivent être **sanctionnés de manière exemplaire**, afin de dissuader à l'avenir tout magistrat d'agir contre les objectifs de la Loi et de protéger les criminels.

VI. CONCLUSIONS

A. Conclusions principales

47. Les plaignants requièrent :
- **Élargir l'instruction du 8 janvier 2026** à l'ensemble des faits de fraude fiscale organisée, de blanchiment d'argent, d'escroquerie des brevets FERRAYÉ, et d'entrave à l'action pénale, y compris le rôle des partis politiques dans ce système criminel
 - **Constater** que les partis politiques et leurs directions (PLR, PS, Le Centre, UDC, Verts, Vert'libéraux, etc.) sont des **éléments constitutifs d'une organisation criminelle** au sens de l'art. 260^{ter} CP
 - **Entendre** les présidents des partis (Florence BETTSCHARD (PLR), Oriane SARRASIN (PS), Giancarlo SERGI (PDC), Sylvain FREYMOND (UDC)) sur leurs connaissances du blanchiment et sur leurs décisions d'évincer Valérie DITTLI.
 - **Entendre** Christoph BLOCHER, son rôle dans l'escroquerie et le blanchiment des royalties via UBS et la construction de ses usines en Chine.
 - **Entendre** Bernard BERTOSSA, Micheline CALMY-REY et Éric COTTIER sur leur rôle dans la levée des séquestres, le classement des plaintes et les entraves à l'action pénale. De même concernant Éric COTTIER, sur les condamnations pénales en refusant la preuve de la vérité, pour couvrir le crime organisé.
 - **Ordonner** la production de l'intégralité des bénéficiaires du bouclier fiscal depuis 1991 ou dès leur introduction, dans tous les Cantons qui l'appliquent, afin de définir dans quel contexte les bénéficiaires étaient ou sont liés au blanchiment des royalties.
 - **Enjoindre** les autorités judiciaires à **informer le Peuple suisse** des crimes commis, des responsabilités engagées, et des mesures prises, 4 mois au moins avant les élections à venir (Communes / Cantons / Confédération).
 - Contraindre la Confédération et les Cantons de fournir sur Internet, TOUTES les biographies des Magistrats, Avocats, hauts fonctionnaires et Élus, selon nos requêtes des 27 mars 2026 https://swisscorruption.info/horodatage/2026-03-27_mise-en-demeure.pdf et 12 mai 2026 : https://swisscorruption.info/horodatage/2026-05-12_mise-en-demeure_elus.pdf
 - **Mettre en demeure** les médias de cesser leur campagne de désinformation et de relayer les informations judiciaires et la Vérité sur les Crimes commis entre autres au sein même de l'État.

B. Conclusions principales

48. Les plaignants requièrent subsidiairement :

1. **Destituer immédiatement** les magistrats complices de la Confédération (Matthias PORTMANN, Ruedi MONTANARI, Stefan BLÄTTLER, Patrick ROBERT-NICOUD, Fabien GASSER).
2. **Ouvrir une instruction pénale** contre les présidents de partis, les membres des comités directeurs, et les députés ayant participé à l'éviction de Valérie Dittli.
3. **Transmettre** le dossier à un **procureur spécial indépendant**, étranger aux réseaux corrompus.
4. **Saisir** la CEDH, le GRECO et le Conseil de sécurité de l'ONU

VII. RÉSERVES CIVILES

49. Les plaignants ont déposé des **réserves civiles** d'un montant total de **CHF 128'451,85 milliards** (cent vingt-huit mille quatre cent cinquante et un milliards et quatre-vingt-cinq milliards de francs suisses), correspondant au préjudice global résultant de l'escroquerie des brevets FERRAYÉ, du blanchiment d'argent qui s'en est suivi, des entraves systématiques à l'action pénale et des réserves civiles punitives.

50. Ces réserves civiles sont désormais étendues et visent **personnellement et solidairement** :

- **La Confédération suisse** (responsabilité subsidiaire)
- **Le Canton de Genève** et toutes ses autorités (gouvernement, parlement, magistrature, Conseil de la Magistrature) depuis 1991
- **Le Canton de Vaud** et toutes ses autorités (Idem Genève)
- **Chaque magistrat** ayant participé au classement abusif des plaintes (Bertossa, Kasper-Ansermet, Cottier, Portmann, Montanari, Blättler, Robert-Nicoud, Nicolet, Cruchet, Antenen, Meylan, etc.)
- **Chaque politicien** (Conseil fédéral, Parlement fédéral, Commissions de justice, Conseils d'État cantonaux, Grands Conseils, Membre de Commissions cantonales et fédérales) ayant, par ses actes ou son silence, protégé les auteurs des crimes
- **Chaque notaire** ayant prêté son concours à des actes frauduleux (Mottu, Ansermoz, Mouquin, Guignard, J.-F. Laurent, etc.)
- **Chaque banquier et établissement bancaire** (UBS, Credit Suisse, Pictet, Lombard Odier, Bordier, etc.)
- **Chaque assureur et compagnie d'assurances** (Winterthur, Zurich, Swiss Life, AXA, etc.)
- **Chaque journaliste et média** ayant participé activement ou passivement à la désinformation
- **Chaque membre des comités des partis politiques** ayant protégé le système
- **Toute personne physique ou morale** ayant, de quelque manière que ce soit, participé activement ou passivement à l'escroquerie, au blanchiment, à l'entrave judiciaire ou à la désinformation

51. Ces réserves sont **exécutoires de plein droit** et couvrent le **patrimoine personnel** de chaque responsable, sans limitation, conformément aux art. 41 ss CO et aux principes généraux de la responsabilité civile.

52. Les plaignants se réservent le droit d'actionner **individuellement** ou **collectivement** chacun des responsables nommément ou par catégorie, devant les juridictions compétentes, en Suisse et à l'étranger, y compris devant la Cour européenne des droits de l'homme et les instances internationales.

53. Les plaignants ont d'ores et déjà informé les agences de notation (S&P, Moody's, Fitch, Scope, Dagong) de l'existence de ces réserves, qui rendent l'État suisse **structurellement insolvable** et justifient un déclassement de sa note AAA

VIII. ULTIMATUM ET SAISINE INTERNATIONALE

54. Les plaignants ont saisi le Conseil de sécurité de l'ONU, par l'intermédiaire de la Fédération de Russie, membre permanent du Conseil. Ils ont demandé à cette instance de sommer la Suisse d'agir, faute de quoi des sanctions internationales seront adoptées, incluant :

- **L'exclusion de la Suisse du réseau SWIFT** (gel des transactions en francs suisses)
- **Le gel des avoirs suisses** à l'étranger
- **L'ouverture d'une enquête internationale** sur le système de blanchiment
- **La dénonciation publique** de la Suisse comme « État mafieux »

55. Les plaignants rappellent leur ultimatum : passé le délai imparti, sans exécution des mesures requises, ils activeront les réserves civiles et informeront les agences de notation, qui devront déclasser la note AAA de la Suisse et en informer le marché.

56. Le temps de l'impunité est révolu. La Suisse doit tomber pour se relever propre.

Sous toutes réserves, et sauf à parfaire.

Yverdon-les-Bains, le 17 août 2026

Marc-Etienne Burdet

*Plaignant personnel, bénéficiaire des droits FERRAYÉ
mandataire de Michel BURDET*

Daniel Conus